

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 23 avril 2019

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.014**

Nous donnons suite à votre correspondance reçue le 5 avril dernier pour vous communiquer les documents que vous décrivez comme suit :

1. « Les salaires moyens par fonction (e.g. infirmières, préposés aux bénéficiaires, etc.) dans les CLSC et les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD)
2. Les coûts par aîné en CHSLD et résidences intermédiaires (par exemple pour deux heures de soins quotidiens en RI)
3. Les coûts par intervention à domicile en CLSC
4. La répartition des aînés par types de résidences (c-à-d soins à domicile; résidences pour personnes âgées (RPA), résidences intermédiaires et résidences de type familial (RI-RTF et soins de longue durée)
5. Les critères d'admissibilité aux CHSLD en termes d'heures-soins (ex. en 2007, un aîné devait avoir un besoin de 3 heures de soin par jour pour être admis en CHSLD)
6. Nombre de bénéficiaires du crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés et leur répartition par tranches de revenu » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant aux points 1, 2, 4 et 5 de votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

... 2

Aussi, nous regrettons de vous informer que nos recherches n'ont permis de retracer aucun document répondant au point 3 de votre demande.

De plus, nous vous informons que nos recherches n'ont permis de repérer aucun document répondant au point 6 de votre demande. Il s'avère que ce point relève davantage de Revenu Québec. Ainsi, nous vous référons à la responsable de l'application de cette loi au sein de cette organisation :

REVENU QUÉBEC  
Madame Nathalie Lamontagne  
Responsable adjointe  
Direction centrale de l'accès à l'information  
et de la protection des renseignements personnels  
3800, rue de Marly, Secteur 5-2-3  
Québec (Québec) G1X 4A5  
Téléphone : 888 830-7747 poste 6525786  
Télécopieur : 418 577-5233  
resp-acces.revenu@revenuquebec.ca

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé  
Martin Simard

p. j.